

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 15 MARS 2010

TÉLÉDOC 246  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Juliette MARTIN  
Bureau 2MPAP  
Téléphone : 01 53 18 65 23  
Télécopie : 01 53 44 68 97

N° DF-2MPAP-09-3024

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME  
DE L'ÉTAT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

A L'ATTENTION DES DIRECTEURS DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES ET DES RESPONSABLES DE  
PROGRAMME

**Objet : Préparation des Projets annuels de performances annexés au PLF 2011 - Volet Performance**

P.J. : 1

Les dispositifs de performance ont été simplifiés en 2010 et sont plus lisibles. La base du dispositif de performance est en place, il convient maintenant d'aller au-delà en le plaçant au cœur de l'action des services. Pour ce faire, nous devons impérativement poursuivre nos efforts de lisibilité des documents budgétaires remis au Parlement afin de garantir un niveau élevé de transparence dans les informations budgétaires et de gestion, et porter notre attention sur les valeurs cibles sur lesquelles les responsables de programme s'engagent.

Comme annoncé, des conférences «performance» se tiendront de mi-mars à mi-avril entre la direction du budget et vos services. Ces conférences permettront de passer en revue les objectifs et indicateurs des programmes et de préparer le volet performance du prochain budget triennal 2011-2013. Le calendrier ainsi que les documents de restitution attendus sont présentés en annexes 1 et 2 de la circulaire.

Un travail approfondi a été mené sur les volets «performance» des PAP 2010, il s'agit de stabiliser progressivement le dispositif. **Au travers des échanges, il conviendra donc de trouver un équilibre entre la poursuite de l'amélioration de la qualité des objectifs et indicateurs et la stabilité nécessaire à l'appropriation du dispositif et à l'analyse pluri-annuelle de la performance.**

Les modifications proposées tiendront compte des observations formulées par le Parlement lors de la discussion du PLF 2010 ou dans le cadre des travaux de la MILOLF, des recommandations de la Cour des comptes et du Comité interministériel d'audit des programmes, ainsi que des orientations des chefs de file des politiques transversales auxquelles vous contribuez. Vous veillerez également à tenir compte des résultats de la RGPP et des lettres de mission des ministres.


**Au-delà des modifications propres à chaque programme, les orientations transversales suivantes doivent être prises en compte :**

- Les programmes doivent développer une véritable approche stratégique, c'est-à-dire justifier le choix des orientations et des leviers d'action. Les objectifs et indicateurs de performance présentés doivent découler de la stratégie du programme. Le lien entre dispositif de performance, priorités stratégiques des programmes et réalité du pilotage budgétaire en sortira renforcé.

- Dans la logique du budget pluriannuel, l'année cible privilégiée sera 2013. La qualité du volet performance dépend largement du renseignement des valeurs cibles de tous les indicateurs (cf. annexe 3), mais également de la justification de ces valeurs. Il est donc demandé un effort particulier sur ces points ; les valeurs cibles seront, autant que possible, mises en perspective avec les moyens et plans d'action mis en œuvre (leviers mobilisés, résultats attendus).
- Les indicateurs de mission sélectionnés dans les PAP 2010 seront reconduits en PAP 2011, sauf si vous souhaitez faire évoluer ces indicateurs. Les évolutions souhaitées seront par conséquent discutées en conférence de performance. Pour rappel, ces indicateurs de programme (2 à 4 par mission) doivent être particulièrement représentatifs des politiques publiques de votre ministère et des priorités de votre action. S'inscrivant dans une logique d'appropriation politique du dispositif de performance, les indicateurs de mission appartiennent majoritairement à la catégorie « efficacité socio-économique ». Il n'est toutefois pas exclu de retenir un indicateur emblématique dans les deux autres catégories s'il contribue de manière significative à la politique publique. Le choix de ces indicateurs sera présenté au Parlement dans le tome 2 du Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques.
- Les indicateurs transversaux d'efficience portant sur les fonctions support seront maintenus sur les programmes support. Lorsque les crédits et les emplois ne sont pas regroupés au sein d'un programme support, la présentation des ratios sera intégrée dans le volet JPE des programmes, afin d'éviter une multiplication du nombre d'indicateurs. Il est également demandé de généraliser les indicateurs transversaux introduits en PAP 2010, à savoir le respect de l'obligation d'emploi des personnes handicapées, le délai de publication des textes d'application des lois (et de transposition des directives lorsque cela est pertinent) et le respect des coûts et délais des grands projets d'investissement. Les méthodologies sont présentées en annexes 4 et 5 de la circulaire.
- Initiés en PAP 2010, les travaux d'harmonisation d'indicateurs communs à certains programmes seront poursuivis. Ces travaux, visant à améliorer la lisibilité des documents budgétaires, concernent plus particulièrement les indicateurs de coûts de formation, de contrôle et d'insertion professionnelle. Des fiches méthodologiques sont présentées en annexe 6 de la circulaire.

Je vous remercie de votre implication personnelle et de celle de vos services dans cet exercice.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

## DOSSIER TECHNIQUE «PERFORMANCE»

Ce dossier technique précise le calendrier et l'organisation des travaux relatifs à la performance pour produire le tome 2 du rapport prévu pour le débat d'orientation des finances publiques et préparer la partie « performance » des PAP 2011.

- ✓ **Annexe 1 : Calendrier et organisation des travaux relatifs à la performance**
- ✓ **Annexe 2 : Déroulement des conférences «performance» 2010**
- ✓ **Annexe 3 : Documentation des indicateurs de performance**
- ✓ **Annexe 4 : Indicateurs transversaux**
- ✓ **Annexe 5 : Grands projets : indicateur de respect des coûts et délais et étude MAREVA**
- ✓ **Annexe 6 : Indicateurs communs**
- ✓ **Annexe 7 : Nouveautés Farandole**
- ✓ **Annexe 8 : Points d'attention**